

SECTEUR DE FORMATION 03 – ALIMENTATION ET TOURISME

CUISINE DU MARCHÉ (ASP 5324)

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Cuisine du marché et Gestion d'un établissement de restauration	5
Gestion d'un établissement de restauration et Cuisine du marché	6
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	7
Cuisine du marché et Pâtisserie de restauration contemporaine	9
Pâtisserie de restauration contemporaine et Cuisine du marché	10

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Cuisine du marché* (ASP 5324) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Cuisine du marché* (ASP 5324) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Gestion d'un établissement de restauration (DEC 430.B0);
- Pâtisserie de restauration contemporaine (ASP 5342).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui sont regroupés dans une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination ». Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Cuisine du marché
2008

Programme de destination : Gestion d'un établissement de restauration
2005

La personne ayant acquis une ou des compétences du Cuisine du marché peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Gestion d'un établissement de restauration, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Cuisine du marché 2008 ASP – 5324 10 compétences, 525 heures		Gestion d'un établissement de restauration 2005 DEC – 430.B0 25 compétences, 2 130 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
402502	Concevoir des recettes	0486	Élaborer et standardiser une recette
et			
402512	Standardiser des recettes		

Programme de provenance : Gestion d'un établissement de restauration
2005

Programme de destination : Cuisine du marché
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Gestion d'un établissement de restauration peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Cuisine du marché, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Gestion d'un établissement de restauration 2005 DEC – 430.B0 25 compétences, 2 130 heures		Cuisine du marché 2008 ASP – 5324 10 compétences, 525 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
0486	Élaborer et standardiser une recette	402502	Concevoir des recettes
		et	
		402512	Standardiser des recettes

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Cuisine du marché
2008

Programme de destination : Pâtisserie de restauration contemporaine
2012

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Cuisine du marché peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Pâtisserie de restauration contemporaine, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Cuisine du marché 2008 ASP – 5324 10 compétences, 525 heures		Pâtisserie de restauration contemporaine 2012 ASP – 5342 9 compétences, 450 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
402494	Réaliser des desserts à l'assiette	404884	Créer des desserts à l'assiette

Programme de provenance : Pâtisserie de restauration contemporaine
2012

Programme de destination : Cuisine du marché
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Pâtisserie de restauration contemporaine peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Cuisine du marché, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Pâtisserie de restauration contemporaine 2012 ASP – 5342 9 compétences, 450 heures		Cuisine du marché 2008 ASP – 5324 10 compétences, 525 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
404815	Confectionner des produits à base de pâtes fondamentales	402462	Confectionner certains types de pains
404884	Créer des desserts à l'assiette	402494	Réaliser des desserts à l'assiette